



JEROME CAHUZAC  
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGE DU BUDGET

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 5 mars 2013  
N° 446

## **Mise en place d'une commission supplémentaire en faveur des détaillants de la Française des jeux pour renforcer les engagements en matière de jeu responsable**

Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du Budget, annonce que la mise en place d'une commission supplémentaire en faveur des détaillants de la Française des jeux, équivalant à 0,2 point de la commission sur les ventes de jeux, interviendra dans les prochains jours.

Cette commission supplémentaire, acquise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, est la contrepartie d'engagements forts des détaillants en matière de jeu responsable. Ces engagements, discutés entre la Française des Jeux et les organisations représentant les détaillants, principalement buralistes et diffuseurs de presse, visent notamment à réaffirmer l'engagement du réseau de distribution à renforcer la prévention du jeu excessif et l'interdiction du jeu des mineurs.

En contrepartie de cette commission supplémentaire, un effort particulier sera mis en œuvre pour assurer le respect de l'interdiction de vente et de distribution d'un gain à des mineurs : une affiche rappelant cette interdiction devra être visible dans les points de vente. Par ailleurs, un système de sanctions graduées sera progressivement mis en place en 2013. Le non respect de critères relatifs au jeu responsable, l'absence de participation aux formations sur le jeu responsable ou la vente de jeu à un mineur pourront entraîner des sanctions allant d'une minoration du bonus jusqu'à la suspension de l'agrément en cas de récidive.

Pour prétendre à la commission supplémentaire, les détaillants sont invités à signer un avenant à leur contrat avec la Française des Jeux, qui récapitulera les engagements de chacune des parties. Parallèlement, un dispositif de suivi et d'évaluation défini en commun entre la Française des Jeux et les organisations de détaillants sera mis en place pour évaluer l'efficacité du dispositif.

Le Ministre délégué chargé du budget se réjouit de l'aboutissement des discussions, et annonce que cette commission supplémentaire, représentant un total de 24 millions d'euros par an, sera versée aux détaillants dès la signature du protocole d'accord par les organisations représentants les diffuseurs de presse et les buralistes, chaque détaillant s'engageant parallèlement par la signature d'un avenant à son contrat avec la Française des Jeux.

**Contact presse** : Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08